



PROCEDURE D'INSCRIPTION ET CONDITIONS GENERALES

Pour vous inscrire aux 43es Assises de Pathologie :

Vous êtes **médecin**,

Vous êtes **chef de clinique assistant**,

Vous êtes **interne (membre ou non membre AIP)**

Vous êtes **technicien(ne)/secrétaire hors convention de formation**,

Merci de compléter le formulaire d'inscription en ligne. Vous devez créer un compte pour vous inscrire. **Attention 1 compte = 1 inscription = 1 email**

Si vous avez participé aux Assises de Pathologie 2019 et que votre email n'a pas changé, votre compte est toujours actif. Dans ce cas, merci d'utiliser "Vous avez déjà un identifiant"

Votre contact pour les inscriptions :



Secrétariat des inscriptions - ADERA
CS 60040 - 33608 PESSAC Cedex

Email : inscriptionsassises@adera.fr

1. DROITS D'INSCRIPTION

Tarifs TTC – TVA 20% inc.	TARIF JOURNEE Jeudi 14/05/2020		TARIF JOURNEE Vendredi 15/05/2020		FORFAIT 2 JOURS 14 et 15 mai 2020	
	Jusqu'au 31/03/20	A partir du 01/04/20	Jusqu'au 31/03/20	A partir du 01/04/20	Jusqu'au 31/03/20	A partir du 01/04/20
MÉDECIN						
*Médecins	220 €	290 €	220 €	290 €	300 €	390 €
*Chefs de clinique assistant	220 €	290 €	220 €	290 €	300 €	390 €
*Internes membre ^{1,2}	60 €	100 €	60 €	100 €	120 €	140 €
*Internes non membre ^{1,2}	100 €	120 €	100 €	120 €	140 €	160 €
TECHNICIENS – Ateliers Médico-Techniques						
* Hors convention	170 €	200 €				
SECRETAIRES – Ateliers Médico-Techniques						
* Hors convention	170 €	200 €				

¹ Sur justificatif uniquement, à joindre lors de l'inscription en ligne

² A jour de cotisation

Les droits d'inscription comprennent :

- L'accès aux sessions
- Une sacoche contenant le programme
- L'accès à l'exposition de matériel et aux communications affichées
- Un déjeuner buffet par jour
- Les pause-café
- Le cocktail du jeudi soir

Ils n'incluent pas le « Dîner entre Amis » vendu séparément à 70 € TTC

2. MODALITES ET CONDITIONS DES INSCRIPTIONS EN LIGNE

1. Les inscriptions s'effectuent en ligne, sur le site de l'événement.
Pour toutes demandes particulières, merci de vous adresser au secrétariat des inscriptions : inscriptionsassises@adera.fr
2. L'inscription aux 43es Assises de Pathologie sera également possible sur place, les 14 et 15 mai 2019, dans la limite des places disponibles et aux tarifs forts.
3. Les participants bénéficient du tarif préférentiel uniquement si le paiement de leur inscription est effectué avant le 31 mars 2020.
4. L'inscription est considérée définitive une fois le règlement enregistré par le secrétariat des 43es Assises de Pathologie, et si elle n'est pas annulée avant le 15 mars 2020.
5. Toute annulation doit être notifiée par courrier dûment signé et posté avant le 15 mars 2020 au secrétariat de la conférence. En cas de désistement avant le 15 mars 2020, le remboursement sera effectué avec une déduction de 50 € TTC (cinquante euros TTC) de frais de dossier.
Aucun remboursement ne sera effectué après le 15 mars 2020.
Dans le cas d'une annulation après le 15 mars 2020, ou d'un participant ayant réglé son inscription mais ne s'étant pas présenté aux Assises, la documentation pourra être envoyée par email.
6. Adera ne peut être tenu responsable des annulations, retards ou grèves de transport. Merci de vous rapprocher de votre agence de voyage.
7. Les règlements s'effectuent **en Euros, net de toutes taxes et charges bancaires**, soit :
 - par paiement en ligne sécurisé sur le site des inscriptions aux Assises de Pathologie
 - par chèque à l'ordre d'ADERA (*uniquement pour les participants français*), à envoyer par courrier à l'adresse suivante :
ADERA – Assises 2020
Centre Condorcet - 162 avenue A. Schweitzer
CS 60040
33608 PESSAC Cedex
 - par virement bancaire :
Bénéficiaire : ADERA
IBAN : FR76 1026 8024 8010 2740 0020 178
BIC : COURFR2T
Banque Courtois – Le Millenium – 12 Quai de Queyries – 33072 Bordeaux Cedex - France
Merci de transmettre au secrétariat une copie du récépissé du virement bancaire mentionnant « **Inscription Assises 2020** » et le nom du participant.
 - Les bons de commande sont acceptés pour les établissements français.
Merci de les faire parvenir en précisant « Assises 2020 » et les noms des participants, par email inscriptionsassises@adera.fr

3. TRAITEMENT DES DONNEES ET RGPD

ADERA Congrès est organisateur de congrès et à ce titre collecte des données qui permettent d'assurer le bon déroulement de l'événement, de facturer les prestations et d'informer les participants sur l'événement.

ADERA Congrès – 162 avenue Albert Schweitzer – CS60040 – 33608 Pessac Cedex

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : ADERA Congrès et les organisateurs du congrès. Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par ADERA Congrès pour l'organisation du congrès et seront conservées pendant une durée de 10 ans conformément à la législation en matière de conservation de pièces comptables.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et les rectifier en vous connectant à votre compte utilisateur.

Le choix du mot de passe incombe à l'utilisateur qui s'assurera de définir un niveau de sécurité suffisant.

Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter dpo@adera.fr